

## Comment prévenir l'introduction et la propagation de la MDC?

La MDC peut se transmettre d'un cervidé à un autre ou au contact d'un environnement contaminé par des cervidés infectés. Ainsi, de saines pratiques visant à protéger les cheptels ont été mises en place :

- **Appâtage autorisé du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre**

L'appâtage à des fins de chasse est permis du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre uniquement, à l'exception des substances minérales (p. ex. bloc de sel) qui demeurent autorisées à l'année.

- **Interdiction d'utiliser de l'urine naturelle de cervidés**

Pour limiter les risques de propagation de maladies, l'utilisation d'urine naturelle de cervidés à des fins de chasse est interdite en tout temps, quelle que soit son origine, à l'exception de l'urine d'original. Cette interdiction s'applique également à tout autre leurre olfactif naturel provenant de cervidés (p. ex. glandes tarsiennes).

## Comment reconnaît-on un animal affecté par la MDC?

Les manifestations physiques de la maladie surviennent généralement de 16 à 36 mois après que l'animal a été infecté. Les signes cliniques sont surtout apparents en phase terminale de la maladie.

La maladie peut prendre différentes formes. Si un animal semble particulièrement amaigri ou présente des comportements anormaux, **il doit être signalé à SOS Braconnage au 1 800 463-2191.**



Photo : Donat Savoy

## RÉGLEMENTATION

### Cervidés abattus à l'extérieur du Québec

Il est interdit d'importer ou de posséder toute partie du cerveau, de la colonne vertébrale, des yeux, des ganglions lymphatiques rétropharyngiens (à la base de la mâchoire), des amygdales, des testicules et des organes internes de cervidés abattus à l'extérieur du Québec. Ces pièces anatomiques sont celles dans lesquelles se concentre l'agent responsable de la MDC. L'importation et la possession de la viande et de certaines autres pièces anatomiques demeurent permises.

Si vous chassez à l'extérieur du Québec et que les autorités de la province ou de l'État où vous avez abattu un cervidé vous informent qu'il est atteint de la MDC, informez-en rapidement SOS Braconnage.

### Cervidés abattus dans un rayon de 45 km d'un lieu où la MDC a été détectée

Pour éviter la propagation de la MDC au Québec, les pièces anatomiques dans lesquelles se concentre l'agent responsable de la MDC ne doivent pas quitter la zone de chasse où a été abattu l'animal. Ces pièces anatomiques doivent également demeurer à l'intérieur du rayon de 45 km autour du site où des cas de MDC ont été détectés. Les chasseurs sont dans l'obligation de faire débiter leur gibier à proximité du lieu d'abattage.

### Cervidés en captivité

Pour éviter la propagation de la maladie entre des installations de garde en captivité de cervidés, aucun cervidé vivant ne peut être déplacé d'un site de garde à un autre s'il est gardé dans un site qui se trouve à moins de 100 km d'un lieu où la MDC a été détectée.

### Votre collaboration est essentielle

Visitez le site Web pour connaître tous les détails.

[Quebec.ca/maladiecervides](http://Quebec.ca/maladiecervides)

Forêts, Faune  
et Parcs

Québec



# LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE

Une menace  
pour les cervidés  
du Québec

Votre  
gouvernement

Québec

## Qu'est-ce que la maladie débilissante chronique?

La maladie débilissante chronique (MDC) est une maladie dégénérative mortelle qui affecte les cervidés (sauvages et d'élevage), particulièrement les cerfs de Virginie. Cette maladie s'apparente à l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) et, comme cette dernière, elle affecte le cerveau des animaux touchés.

Une fois introduite dans la faune sauvage, la MDC est extrêmement difficile à éliminer.

## Existe-t-il un risque pour la santé humaine?

À l'heure actuelle, aucune preuve scientifique n'indique que la MDC puisse se transmettre aux humains. Cependant, il est recommandé par Santé Canada que tout tissu provenant d'un animal connu pour être infecté par la MDC ne soit pas utilisé ou consommé par les humains.

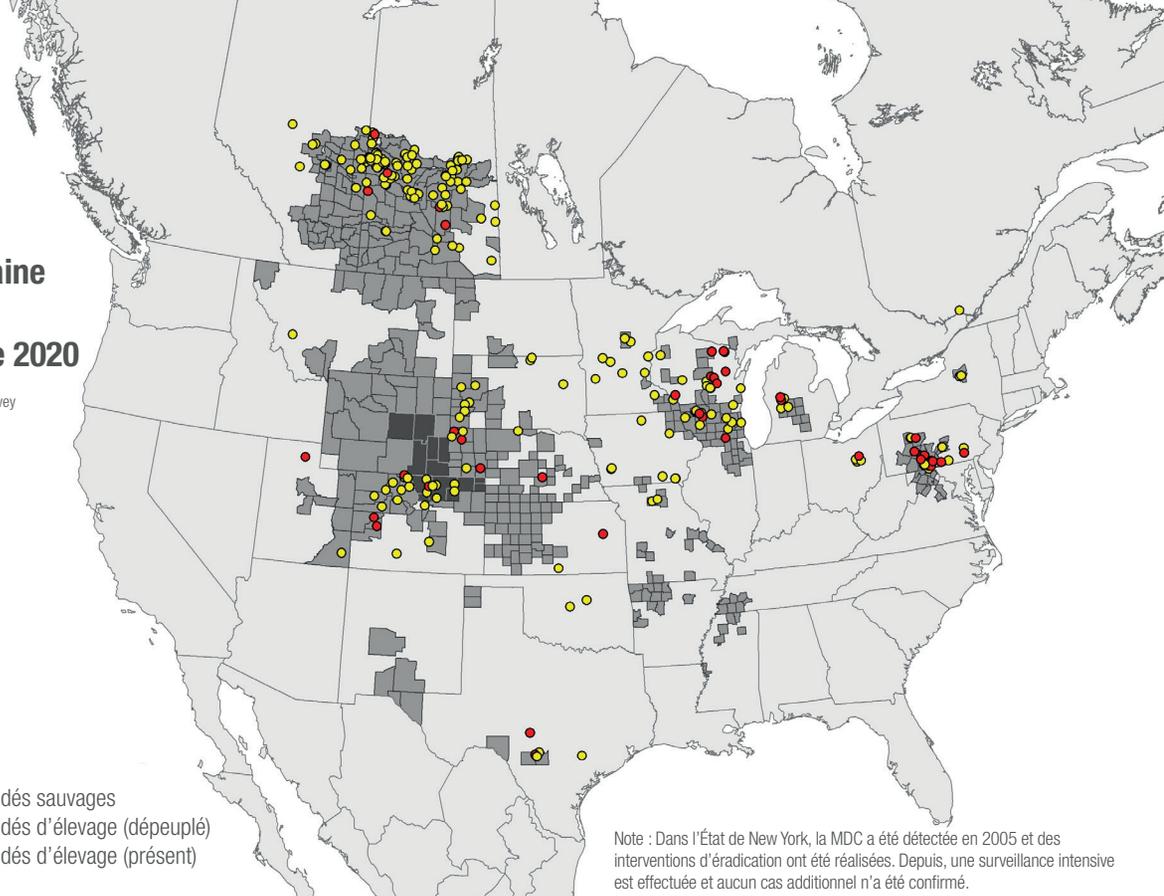
## Quelles sont les conséquences de la MDC?

L'introduction de la MDC dans les populations de cervidés sauvages du Québec pourrait avoir des conséquences importantes sur leur santé. À long terme, si la maladie n'est pas contrôlée, elle pourrait mener à une baisse importante et irréversible des populations.

## Répartition nord-américaine de la MDC en septembre 2020

(Adaptée de U.S. Geological Survey [<https://www.usgs.gov/>])

- MDC chez les cervidés sauvages
- MDC chez les cervidés d'élevage (dépeuplé)
- MDC chez les cervidés d'élevage (présent)



Note : Dans l'État de New York, la MDC a été détectée en 2005 et des interventions d'éradication ont été réalisées. Depuis, une surveillance intensive est effectuée et aucun cas additionnel n'a été confirmé.

## Les cervidés québécois sous surveillance

Chaque année, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) effectue un grand nombre d'analyses afin de détecter la MDC chez les cervidés en élevage.

Pour sa part, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) réalise depuis 2007 un programme de surveillance des cervidés sauvages dans les secteurs les plus à risque pour l'introduction de la MDC. La détection rapide de la maladie permet d'augmenter les possibilités de l'éliminer ou de limiter sa propagation.

## Où trouve-t-on la MDC?

La maladie est en expansion en Amérique du Nord. Au Québec, des cas de MDC ont été confirmés à l'automne 2018 dans un élevage de cervidés situé dans la région des Laurentides. Depuis, tous les animaux de l'élevage ont été abattus.

Cette découverte représente le premier cas recensé depuis la mise en place en 2002 du programme de surveillance effectué sur les animaux d'élevage par le MAPAQ, et du réseau de suivi des animaux en milieu sauvage conduit par le MFFP.

Le MFFP a mis en place des opérations de surveillance et de contrôle dans le secteur touché. À ce jour, aucun cas de MDC n'a été détecté chez les cervidés sauvages au Québec. Visitez [Québec.ca/maladiecervides](https://quebec.ca/maladiecervides) pour connaître tous les détails.